

DECISION DU PRESIDENT
2026DECISION78

Objet : Règlement du défi En'vie d'agir 2026 « Nos maisons de demain » dans le cadre des « RDV pour le Climat ».

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu le règlement du défi En'vie d'agir 2026 « Nos maisons de demain » dans le cadre des « RDV pour le Climat »,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le règlement du défi En'vie d'agir 2026 « Nos maisons de demain » dans le cadre des « RDV pour le Climat », qui se déroulera du 1^{er} septembre au 16 octobre 2026.

Il s'agit de proposer aux écoles du territoire de participer à la création d'une maquette qui représenterait « Nos maisons de demain », celles-ci seront exposées lors d'un atelier le 18 octobre 2026 à la salle des fêtes de Beaufou.

La participation à cette animation n'ouvre pas accès à une remise de lot.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 28 mai 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.